

# Vous possédez une entreprise?

Plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place afin de vous aider à traverser cette crise.

Mesures gouvernementales pour venir en aide aux entreprises :

## Fédéral

- \* Mesure rétroactive au **15 mars 2020**
- \* Financement des salaires des entreprises à **75%**
- \* Les banques offriront des prêts allant jusqu'à **40 000\$**, sans intérêt pendant la première année et dans certains cas, **10000 \$** de ces prêts n'auront pas à être remboursés.

## Provincial

- \* La date limite pour poser les gestes fiscaux administratifs est reportée au **1er juin 2020**, y compris la production des déclarations de revenus des sociétés dont l'échéance est prévue le **31 mai 2020**.
- \* Traitement accéléré des demandes de crédits d'impôt destinés aux entreprises ainsi que des demandes de remboursement de taxes.
- \* Remise des paiements de TPS et TVQ au **30 juin 2020**.
- \* Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ayant besoin de liquidités d'un montant de moins de **50 000\$** pour leur fonds de roulement. [quebec.ca](http://quebec.ca)

Prolongation des Fonds locaux d'investissement (FLI) jusqu'au **31 décembre 2022**

## Fédéral

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-entreprises.html>

## Provincial

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/FAQ-PACTE.html>



**COVID-19**